

## Compte-rendu de l'atelier 5 du 21 mars 2015

### Programme

Après s'être retrouvés à la gare de Pringy, les participants de l'atelier se sont déplacés en train jusqu'à la gare d'Annecy pour découvrir des exemples d'espaces verts, de cheminements et de jardins potagers dans l'aménagement urbain.

La rencontre s'est déroulée en deux parties :

- découverte des jardins partagés du Trippoz (Annecy) avec Sarah Fetz, référente des jardins ;
- visite du quartier de la Mandallaz (Annecy) avec Christophe Veyrat-Parisien, architecte paysagiste.

### Le fonctionnement des jardins partagés

Dans un premier temps, les habitants ont visité les jardins partagés du Trippoz, situés au pied du château d'Annecy. Ils peuvent servir d'exemple aux futurs jardins de Pré-Billy. Madame Fetz, a expliqué le fonctionnement général et donné son ressenti vis-à-vis de cette démarche.

Le jardin de Trippoz, situé sur une réserve foncière de la Ville (ancien squat), est divisé en neuf parcelles, toutes autogérées par des annéciens. Les jardiniers sont choisis parmi une liste d'inscrits en mairie, pour une durée de cinq ans. Ces personnes ne possèdent pas de parcelles extérieures et, pour la majorité, vivent en appartement. Pour cadrer l'organisation de cet espace, les jardiniers ont mis en place des groupes de travail, dont est issue une charte fixant le bon déroulement du partage des parcelles, des cultures, des outils de jardins... En complément, les jardiniers sont encouragés à développer une agriculture biologique et raisonnée (les jardins partagés du Trippoz vont recevoir le label Ecocert cet été). Cela passe par le choix de graines non transformées, d'engrais issus du compost local, de plantes comme insecticides...

Pour faciliter ce fonctionnement, la Ville d'Annecy propose aux jardiniers des modules de formation sur divers thèmes : soin des plantes, associations de certains végétaux, culture raisonnée... D'autre part, la Ville peut intervenir en cas de litige entre les habitants. Les problèmes d'organisation sont prioritairement gérés par les jardiniers eux-mêmes. Après plusieurs échanges et des avertissements, ils peuvent faire appel, en cas de non résolution, à la municipalité qui peut alors évincer un jardinier. Depuis la mise en marche du jardin de Trippoz, un seul problème a été constaté : un jardinier ne suivait pas régulièrement ses cultures et laissait sa parcelle à l'abandon.

Concernant des jardins plus vastes et le nombre de jardiniers affectés, un habitant de Pringy émet l'idée d'en confier la gestion à une personne en emploi d'insertion. Cela permettrait de décharger les référents-jardiniers, tout en assurant un suivi constant et qualitatif et en proposant un emploi.

Une autre difficulté a été rencontrée au début du projet : par appréhension des nuisances potentielles, les habitants voisins ont fait circuler une pétition contre la mise en place du jardin partagé. Les mois suivants ont rassuré le voisinage car aucune pollution visuelle, sonore ou olfactive n'a été constatée. Les jardins partagés ont simplement permis de transformer un lieu abandonné en espace convivial de rencontres locales autour de l'agriculture qui plus est biologique.

### LES ATELIERS URBAINS

#### 5<sup>E</sup> ATELIER SAMEDI 20 JUIN 2015

Thématique « espaces verts, cheminements,  
jardins partagés »



#### PROGRAMME

9 h 15 : **rendez-vous à la gare de Pringy**

Visite du quartier de la Mandallaz à Annecy  
(promenade du Thiou, promenade Sainte Thérèse  
du Québec, promenade Louis Lachenal...) en  
présence de Veyrat Parisien Christophe, architecte  
paysagiste :

- aménagement de berges,
- cheminement piétons, cycles,
- plantations, essences d'arbres,
- problématique de l'entretien,
- adaptation aux contraintes (humidité, sécheresse, usages),
- limites de propriétés (haies...).

11 h 30 : **questions diverses**

En cas de mauvais temps : annulation.

## Le quartier de la Mandallaz

Dans un second temps, les participants ont rejoint Monsieur Veyrat-Parisien, architecte et paysagiste externe au projet, qui est intervenu pour échanger globalement sur des questions d'aménagements d'espaces naturels, de cheminements, d'adaptation aux contraintes etc. La visite a débuté par l'observation des plantations et de l'agencement de l'espace naturel aux abords du Thiou. Le professionnel a expliqué la tendance générale en matière d'urbanisme, qui va donner plus d'importance à la dimension et au traitement des espaces publics intégrant les cheminements, les modes doux et les parcelles végétalisées pour l'agrément et la fraîcheur. Il faut trouver un juste équilibre entre l'espace ainsi préservé et la taille des parcelles à construire. Une densité maîtrisée des bâtiments permet de réserver des espaces publics agréables. L'économie d'un projet d'aménagement de quartier repose alors sur la répartition judicieuse entre les surfaces qui seront acquises par les constructeurs (la partie recette du projet) et les espaces publics qui pèsent dans le bilan sans apporter de recette.

Pour proposer aux habitants un cadre de vie qualitatif, les espaces naturels sont gérés de manière raisonnée (fauchage limité, choix des plantes et des fleurs en fonction de leur semée). Ce choix colle parfaitement aux aspirations d'environnement durable, mais il est cependant difficile à mettre en place : les habitants veulent des parcs très entretenus et des parterres fleuris toute l'année. En effet, de nombreux administrés se plaignent des espaces « laissés à l'abandon », alors qu'ils sont simplement en phase de repos. Dans le même ordre d'idée, une autre contradiction ressort concernant les lieux végétalisés : les collectivités comme les habitants souhaitent un rendu final "naturel" et totalement intégré dans l'environnement, tout en respectant les nombreuses normes de sécurité qui doivent être appliquées (normes qui elles mêmes évoluent sans cesse). Par exemple, une barrière doit sécuriser les bords de rives, tout en étant cachée par des végétaux, mais en laissant la vue sur l'eau.

Un participant questionne le paysagiste sur le choix des végétaux et la considération des allergènes. En réponse, il ressort que les allergies possibles sont nombreuses : bien que les arbres à pollen soient limités, il est difficile de prendre en compte les besoins de chacun.

## Le long du thiou

Pour continuer la visite, les participants ont déambulé le long du Thiou, promenade Louis Lachenal, pour appréhender les différents types de cheminements exploitables : enrobé, terre battue, goudron, stabilisé, béton dé-

sactivé, et leurs utilités. De cette intervention ressort la nécessité de hiérarchiser les cheminements à Pré-Billy. Au premier niveau, la hiérarchisation permettra de relier les principaux secteurs de la commune. De plus, elle catégorisera les zones à entretenir en priorité (pour le déneigement par exemple). Pour compléter cette intervention, un habitant relève l'importance de prendre en compte les chemins annexes de ceux prévus, tracés par le passage répété des habitants.

M. Veyrat-Parien a relevé un point intéressant sur l'exemple de la promenade Louis Lachenal : le chemin est longé par une bordure. Or, pour ce type d'enrobé, cette dernière n'est pas nécessaire. L'équipe projet a donc insisté sur le fait que les habitants de Pringy ont un rôle à jouer dans le projet.

En continuant le parcours, les participants ont observé l'exemple de logements tournés vers le parc. Ils sont orientés pour que l'environnement naturel soit au cœur de la vie locale. Par transposition, Pré-Billy pourrait adopter un agencement similaire. Le paysagiste explique que, pour ce type d'espace, la convivialité est largement favorisée. Dans le cas où cette disposition est complétée par des espaces de stationnements notamment en silo, comme c'est envisagé à Pringy, les habitants se croisent et échangent plus facilement.

## Dernières précisions

Pour terminer l'atelier, les participants ont pris le bus à destination de Pringy. En trajet, le sujet du bilan de la concertation prévu pour le mois de septembre a été abordé, ainsi que la volonté de continuer les ateliers urbains. Un participant a demandé que le thème des nuisances (notamment sonores, solutions liées à la circulation routière) soit abordé lors d'un prochain atelier.

L'équipe projet est revenue sur la liste des thèmes des ateliers (CR atelier 1).

Liste indicative des sujets pouvant être abordés lors de prochains ateliers, à débattre :

- Les déplacements : comment se déplacer dans le quartier et vers l'extérieur (piétons, automobiles, transports en commun ...)
- Les formes urbaines, notamment habitat (petits collectifs, individuel-groupé) et leur insertion (comment gérer les mitoyennetés, l'intimité des rez-de-jardins, le traitement de la limite public/privé, quelle qualité de vie dans les logements...)
- Les aménagements publics : cheminements, aires de jeux d'enfants, jardins partagés, traitement des abords, végétalisation,

## ATELIERS URBAINS

- La mise en valeur du patrimoine naturel : boisement, zone humide, Goléron...
- Comment faire émerger une vie de quartier.

Seul, le dernier thème (vie de quartier) n'a pas vraiment fait l'objet d'un traitement spécifique. Il est également envisagé de revenir en septembre pour un dernier atelier en phase pré-projet, sur le sujet de la composition urbaine.

En tout cas, la concertation ne s'arrêtera pas avec la phase pré-projet. Le thème des nuisances pourra être abordé ultérieurement.

Le compte-rendu de l'atelier 4 est validé avec quelques corrections et sera envoyé dans sa version définitive aux participants. Concernant les différentes remarques et suggestion sur les anciens comptes-rendus, elles seront toutes jointes aux comptes-rendus en question dans le bilan de la concertation.

